



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-010

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2017-01-25-002 - Arrêté n° 20170126-01. Composition du comité médical départemental et de la commission de réforme (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2017-01-25-002

Arrêté n° 20170126-01. Composition du comité médical
départemental et de la commission de réforme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
de la COHESION
SOCIALE et de la
PROTECTION des
POPULATIONS

Arrêté n° 20170126-01 du 25 janvier 2017

Objet : Composition du comité médical départemental et de la commission de réforme

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois et au régime des congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 6 ;
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction hospitalière ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20160607-02 du 7 juin 2016 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aveyron ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014016-0003 du 16 janvier 2014 fixant la composition du comité médical départemental de l'Aveyron ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

- ARRETE -

Article 1° : Les médecins agréés ci-après sont nommés pour 3 ans, membre du comité médical départemental et de la commission de réforme de l'Aveyron :

- M. le Dr Jean-Pierre CALMELS
Hôpital Les Peyrières
12027 RODEZ CEDEX 9

- Mme le Dr Danièle KAYA-VAUR
Résidence les Peyrières
12027 RODEZ CEDEX 9

Article 2° : Toutes listes émises antérieurement au présent arrêté sont annulées

Article 3° : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 25 janvier 2017

P/le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations



La Secrétaire Générale,

Brigitte ANGLADE